



Rémunération

Pour nos services de courtage en assurances, nous percevons - en principe - une rémunération sous la forme d'une commission de la part de l'entreprise d'assurances. Celle-ci fait partie de la prime que vous payez en tant que client.

Nous pouvons par ailleurs percevoir une commission liée au portefeuille d'assurances de notre bureau de la part de l'entreprise d'assurances en question ou pour des tâches supplémentaires réalisées par notre bureau. Pour des informations plus détaillées concernant la commission, vous pouvez toujours contacter Belsur.